

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **1 (1865)**

Heft 21

PDF erstellt am: **27.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

FRIBOURG.

NOVEMBRE 1865.

1^{re} année.

N° 21.



L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

publiée par

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE.

L'Éducateur paraît le 1^{er} et le 15 de chaque mois. — L'abonnement pour toute la Suisse est de fr. 5. par an. Pour l'étranger le port en sus. — Lettres affranchies. — Prix du numéro, 20 cent. — Tout ouvrage dont il nous sera envoyé un exemplaire aura droit à un compte rendu. — Les remboursements seront pris le 1^{er} mars de chaque année. M. Blanc, caissier de la Société, est chargé d'en opérer la rentrée. A lui aussi devront être adressées les réclamations concernant l'expédition.

SOMMAIRE : Manuel de Pédagogie ou d'Education. (Suite). — Sur le devoir du travail et de la simplicité des mœurs au sein des classes supérieures. — De l'enseignement de l'arithmétique dans les écoles primaires. (Suite). — Questions d'histoire. (Suite). — Correspondance. — Chronique scolaire. — Poésie.

MANUEL DE PÉDAGOGIE OU D'ÉDUCATION.

Chapitre III. De l'Education physique.

(Suite.)

§ 33. *Conseils et directions propres à développer et à fortifier ou à préserver les organes.*

A côté des soins hygiéniques que prend un maître qui a le sentiment de son devoir et l'amour de ses élèves, un autre mode d'action est encore offert à son activité et à sa sollicitude. Il consiste à entourer les enfants de conseils et de directions salutaires relativement à leur santé et à tout ce qui peut en favoriser ou en com-

promettre le maintien. La nourriture, la demeure, le vêtement des enfants ne sont pas du domaine de l'Ecole. Et cependant, à cet égard même, un maître qui porte un intérêt réel à ses élèves peut exercer une heureuse influence.

Relativement à la nourriture, il montrera les funestes effets de la gloutonnerie, de la gourmandise, et mettra en regard les avantages d'une alimentation réglée, saine, prise en quantité raisonnable. « L'homme ne vit pas pour manger, mais il mange pour vivre. »

Le goût des friandises est un défaut très commun chez les enfants. Le maître ne laissera passer aucune occasion de faire la guerre aux mangeurs et mangeuses de bonbons. « Les bonbons, répétera-t-il souvent, gâtent l'estomac et ôtent le goût des aliments sains. »

L'insobriété est, au physique comme au moral, un vice plus triste encore que la gourmandise. L'instituteur peut contribuer beaucoup, par son exemple d'abord, par ses conseils ensuite et quelques récits, à prévenir ses élèves contre la funeste et abrutissante passion du vin et celle des eaux fortes, dont l'usage est cent fois plus terrible encore. La tempérance dans le boire et le manger est le meilleur préservatif de la santé. Que de constitutions débiles ont trouvé dans la tempérance un principe de force qui a mis des tempéraments robustes à la place de la faiblesse native.

A côté des enfants auxquels l'aisance et l'excessive tendresse de leurs parents permettent de satisfaire leurs goûts de friandises, le maître a sous les yeux un nombre plus ou moins considérable d'enfants qui manquent du nécessaire. Outre qu'il serait cruel d'exiger de cette classe d'élèves le même degré d'attention, la même assiduité à l'école et le même zèle pour l'étude qu'on est en droit de l'attendre des enfants plus favorisés de la fortune (ventre affamé n'a pas d'oreilles), il y a un devoir impérieux pour le maître à éveiller la charité chrétienne en faveur de ces petits malheureux.

Demeures. — Les enfants habitent souvent des réduits humides, malsains, ou se trouvent entassés dans des chambres étroites, basses où l'air n'entre jamais et qui tantôt sont trop chauffées, tantôt

ressemblent à des glaciers. Il en résulte toute sorte d'affections malades et l'affaiblissement de la constitution. Quand l'instituteur est en présence d'enfants tout à fait pauvres, de familles tout à fait indigentes, son action se trouve paralysée par les circonstances. Mais il a cependant la vocation et le devoir de faire tous ses efforts pour chercher à remédier à un état de choses déplorable et nuisible au corps comme à l'esprit des déshérités qui y sont condamnés par leur naissance ou des revers de famille.

Vêtements. — Le vêtement a un double but : protéger le corps contre les intempéries de l'air et couvrir les parties du corps que les usages et la décence ne permettent pas de montrer. La manière dont on s'habille contribue beaucoup à la santé et au jeu normal des organes. Un pantalon trop étroit, une cravate trop serrée et des jarretières qui compriment la jambe offrent beaucoup d'inconvénients pour le jeune garçon dont ils gênent les mouvements et entravent la croissance. Plus dangereux est l'usage d'un corset pour la jeune fille, lorsque, égarée par la vanité et dans le but ridicule de paraître plus svelte, elle se serre la taille de manière à ne pouvoir respirer qu'avec une extrême difficulté.

Si l'usage de vêtements trop légers en hiver peut produire des fluxions de poitrine, l'usage de vêtements trop chauds a aussi ses inconvénients dont l'un des premiers est de rendre frileux et douillets ceux qui les portent. L'habitude de se couvrir la tête d'un bonnet trop chaud fait tomber les cheveux et peut avoir pour résultat une cavité précoce. Les étoffes dont on s'habille ne sont pas non plus indifférentes. La laine a la propriété d'irriter la peau ; elle occasionne des transpirations fréquentes et dispose aux éruptions cutanées. Le coton et le fil n'ont pas le même inconvénient et offrent de réels avantages pour la chaussure, par exemple. Si la faiblesse de sa santé oblige un enfant à porter un gilet et des bas de laine, ces pièces d'habillement doivent être changées ou du moins lavées fréquemment. Chez les Spartiates, une loi, imitée en partie de nos jours dans l'Institut de Pestalozzi à Yverdon, voulait que les enfants allassent pieds nus, tête nue, le cou et la poitrine

libres. Or, les Spartiates passaient pour le peuple le plus robuste et le plus vaillant de la Grèce. Henri IV courait pieds nus dans les Pyrénées avec les petits pâtres béarnais et devint un des hommes les plus robustes de son temps. Les enfants pauvres qui vont le chef et les pieds nus, souffrent peu des catarrhes et ne connaissent ni les durillons ni les engelures. Mais il ne faut rien exagérer et ne pas oublier qu'un enfant de complexion délicate ne peut arriver que par degrés à être traité comme celui qui jouit d'une constitution forte. Relativement à la manière de se vêtir, il y a aussi des convenances à garder dans la société.

L'instituteur qui a des enfants mal vêtus et déguenillés dans sa classe, a le devoir de leur venir en aide et de faire appel en leur faveur aux âmes charitables comme pour l'alimentation.

Enseignement de certaines branches et distribution judicieuse de l'Ordre du jour.

Certains objets d'enseignement concourent aussi puissamment à l'œuvre de l'éducation physique : ce sont l'écriture, le dessin et le chant. L'écriture et le dessin exercent l'œil et la main; le chant développe la voix.

La lecture et la déclamation offrent également un moyen de développement pour la voix et l'ouïe, tout en fortifiant les poumons et la poitrine.

La distribution des objets d'études dans l'ordre du jour n'est pas indifférente à la santé. Il est admis en pédagogie que les branches d'enseignement qui exigent le plus de tension d'esprit soient enseignées le matin, où l'esprit est plus frais et dispos. Après deux heures d'un travail qui a fortement occupé l'intelligence des jeunes gens, il est bien de placer une leçon d'un genre moins pénible, une leçon de dessin ou de calligraphie, par exemple.

REMARQUES.

La question de la distribution des études a été fort agitée, ces dernières années, en Angleterre, et a donné naissance au système des *Demi-Journées* ou des *Mi-Temps* (*half times*). On appelle ainsi la réduction des six leçons accoutumées aux trois heures de la matinée pour les plus jeunes enfants.

Partant du principe « que la qualité des leçons fait plus que la quantité, » les partisans des *Mi-Temps* prétendent que les élèves des écoles organisées sur ce pied, arrivent à la même somme de culture intellectuelle que les élèves des écoles qui ont trois heures de leçons le matin et trois l'après-dîner. Ils affirment encore que les élèves de ces écoles sont préférés par les entrepreneurs de travail. Le fameux lord Brougham, l'un des plus grands promoteurs de l'instruction publique de la Grande-Bretagne et qui y préside la Société créée pour l'avancement des Sciences sociales, n'hésite point à déclarer que les *Mi-Temps* équivalent à une découverte en mécanique.

La question, toutefois, est loin d'être décidée et fait l'objet de discussions et de controverses animées à Berlin et dans d'autres parties de l'Allemagne où l'on ne se montre pas aussi convaincu des avantages des *Demi-journées*. La question soulevée et les débats auxquels elle donne lieu n'en auront pas moins un côté utile, celui d'abrégé les études de l'enfance et de faire pénétrer dans l'organisation scolaire des dispositions qui tiennent plus de compte de la physiologie de l'élève et soient plus favorables aussi à la santé physique et morale des instituteurs qu'on traite parfois vraiment comme des machines à enseigner, appelées à fonctionner 30 heures par semaine.

Pour revenir aux règles de l'hygiène qui font l'objet principal de ce chapitre, on peut les réduire à un petit nombre de formules analogues à celles-ci :

« Tête au frais, ventre libre, pieds au sec. »

Pour être exprimé en vers connus cités dans les grammaires, cet autre adage n'est pas moins digne d'être expliqué et commenté aux élèves :

« Gaîté, doux exercices et modeste repas,

» Voilà trois médecins qui ne nous trompent pas. »

(A suivre.)

ALEX. DAGUET.

Sur le devoir du travail et sur la simplicité des mœurs au sein des classes supérieures.

On peut bien dire des instituteurs auxquels notre Revue est destinée ce qu'un auteur sacré disait des premiers chrétiens : « Il n'y a parmi vous ni beaucoup de puissants, ni beaucoup de nobles. » Ce n'est donc qu'à un bien petit nombre de nos lecteurs que cet article s'adresse directement. Mais dans le corps social nous sommes tous solidaires les uns des autres : les bras et les jambes ont besoin de la tête, comme celle-ci, à son

tour, a besoin de tous les autres membres, et quand un membre est malade, tous les autres membres souffrent avec lui.

Si aujourd'hui j'aborde la question du travail et de la simplicité au sein des classes supérieures, c'est que l'oisiveté et la paresse, auxquelles s'associent ordinairement des jouissances matérielles, immodérées, y sont un danger réel, et qu'elles y ont produit et y produisent toujours, ainsi que dans le corps social tout entier, des maux infinis.

La première malédiction que je vois sortir de l'abandon du travail et de la simplicité dans les classes supérieures, est un affaiblissement de leur constitution physique. Au bout de quelques générations, les familles qui entrent dans cette voie sont ou abâtardies ou éteintes. Telle est la leçon de l'histoire. C'est là, au reste, un châtement juste et nécessaire. Nul ne doit pouvoir impunément se soustraire aux lois établies pour la conservation et la prospérité de l'espèce. Or, l'une de ces lois les plus inviolables est l'*obligation du travail*, et par excellence du travail manuel en plein air. Après la chute, Dieu dit à Adam et en lui à toute l'espèce : Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front. Le riche comme le pauvre, le noble comme l'homme du peuple, doivent travailler. Voilà ce qu'on ne saurait trop répéter à tous les paresseux, riches ou pauvres. Tout arbre qui ne porte pas de fruit mérite d'être coupé et jeté au feu. Quelle triste existence que celle d'une vie inutile ! Epaminondas mourut tranquille, parce qu'il laissait après lui, disait-il, deux filles immortelles, la victoire de Mantinée et celle de Leuctres. Aucun de nous, probablement, ne signalera ses pas par quelque victoire célèbre, mais chacun peut se signaler par une vie laborieuse et utile. Employons nos forces et nos talents d'une telle manière que sur notre tombe on puisse dire : il a fait telle chose bonne et utile : il a bien mérité des siens, de la commune, de la patrie, de l'humanité.

Une seconde malédiction que je vois sortir de la vie des *mauvais riches* est un état de souffrance au sein des autres classes. Et d'abord le pauvre et l'homme surchargé de travail ne peuvent s'empêcher de regarder d'un œil d'envie la position d'hommes qu'ils croient exemptés des peines et des soucis de la vie. Ensuite le luxe, le confort des riches descend dans les autres couches sociales et s'impose à bien des personnes qui sont incapables d'en supporter la dépense. De là des souffrances cachées au sein des classes moyennes, de là un malaise social qui va croissant, au moins dans nos grandes villes. De là des faillites, ou des hommes qui vivent dans le libertinage, parce qu'ils ne croient pas pouvoir se charger du fardeau d'une famille. Je touche ici à une question sociale fort grave, et nous

connaissons bien des hommes sérieux qui ne la considèrent qu'avec inquiétude.

Voilà des maux que je vois sortir de l'oisiveté et du luxe. Ce sujet, on le comprend, pourrait être traité à bien des points de vue ; mais ici je ne veux indiquer que les moyens que fournit l'éducation pour réagir contre l'état de choses que je viens de signaler.

L'histoire des vieux Israélites qui durent mourir dans le désert parce qu'ils n'avaient pas les vertus nécessaires pour faire la conquête de Canaan, est l'histoire de bien des époques et de bien des peuples. On ne peut rien faire de nouveau avec une vieille génération, gâtée par quelques mauvaises habitudes ou de mauvais principes. C'est sur la jeunesse seule que l'on peut compter. Au cas particulier, c'est aussi la voie qui s'ouvre aux familles dont nous parlons pour se relever. Dans leur intérêt et dans celui de la société, elles doivent apporter un soin particulier à l'éducation de leurs enfants, en la dirigeant vers un travail sérieux, et en prenant garde de leur rendre l'exercice d'une vocation trop pénible ou même impossible par trop de bien-être et de confort. Il faudrait même les soumettre de bonne heure à une vie simple et laborieuse. C'était là le but que s'était proposé un célèbre patricien bernois, Emmanuel de Fellenberg, en fondant à Hofwyl un institut des jeunes nobles. Il avait, lui, la conviction que les hommes de sa caste ne pouvaient se relever et échapper à une misère complète que par la simplicité et le travail.

On m'assure qu'à Neuchâtel les fils des anciennes familles se vouent généralement à quelque vocation : ils deviennent ecclésiastiques, avocats, médecins. Voilà qui est bien, surtout s'ils persévèrent dans la vocation embrassée. On reconnaît à cela le sens pratique et l'activité naturelle du peuple neuchâtelois. Ces familles se soutiendront et prospéreront, parce qu'elles observent la loi de conservation rappelée plus haut. Mais ce qui se fait à Neuchâtel ne se pratique pas partout. Il ne se pratique pas généralement à Berne. Aussi rien de plus nuls que nos jeunes patriciens qui fuient le travail. Tous les torts, il est vrai, ne sont pas de leur côté. Car à moins qu'ils ne se couvrent de la couleur à la mode, on les repousse de tous les emplois, il n'y a pour eux aucun avenir dans leur patrie, ce qui les décourage et les démoralise.

(A suivre.)

J. PAROZ.



QUESTIONS D'HISTOIRE NATIONALE.

(Suite.)

« Ne doit-on pas, dans un enseignement d'histoire destiné à la jeunesse, relever le beau côté, le côté moral plutôt que les vices et les crimes des peuples et des individus ? »

Cette question, posée dans le N° 10 de notre Revue, a été résolue par M. Rey, professeur à Chambéry, de la manière suivante :

« En général, il faut s'attacher aux belles actions des peuples et des individus, parce que l'enfant est essentiellement imitateur et n'a pas le jugement assez solide, une conscience assez éclairée pour faire un choix judicieux et apprécier les mobiles des hommes. Cependant, il y aurait aussi de l'inconvénient à leur taire les fautes des peuples et des individus, surtout lorsque le jugement est aisé à porter et que les faits parlent d'eux-mêmes. D'ailleurs, le ton du maître et l'expression de sa physionomie indiqueront suffisamment aux élèves le sens de sa pensée et le jugement moral à porter sur une action blâmable. »

M. Rey nous paraît être ici entièrement dans le vrai, et nous trouvons avec lui que tout en relevant de préférence les belles actions de nos ancêtres, il ne faut cependant pas leur laisser ignorer quelques-unes au moins de leurs erreurs. Une autre manière de procéder serait propre à fausser leur jugement dans l'appréciation des temps anciens et modernes. Le récit des fautes et le tableau des vices des peuples sont souvent aussi instructifs que le récit de leurs vertus et la peinture de leurs actions les plus glorieuses.

A. D.

DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ARITHMÉTIQUE DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES.

(Suite.)

L'enseignement de l'arithmétique à l'école primaire doit procurer à l'élève les connaissances élémentaires dont il aura besoin dans la vie pratique, et, nous le répétons, concourir, dans la mesure de ses ressources, au développement intellectuel de l'enfant, afin de le rendre plus propre à l'étude des autres objets du programme, comme aussi de lui fournir cette *aptitude*, cette *force*, au moyen de laquelle il retrouvera ce qu'il pourrait avoir momentanément oublié, et sera mis à même de résoudre les mille questions qu'il rencontrera plus tard sur son passage et dont on n'aura pu l'entretenir en classe.

Mais, ce double but ne pourra être atteint qu'autant que chaque matière sera enseignée au moment où, par son âge, son développement et

ses études antérieures, l'élève sera capable de la comprendre. Partant de ce principe, nous diviserons notre cours comme suit, en admettant, pour ne pas être absolu, des variantes dans les détails :

1^{re} année (7 à 8 ans.)

1° Etude de la numération jusqu'à 10, au moyen de l'intuition ;

2° Etude des chiffres et des signes arithmétiques ;

3° Les quatre opérations de vive voix et par écrit, simultanément ou successivement ; combinaison des quatre opérations ;

4° Problèmes pratiques de vive voix, et par écrit si l'élève est assez avancé sous le rapport de l'écriture.

L'étude des nombres ne doit pas consister simplement à apprendre à compter d'une manière abstraite en avant et en arrière, comme cela s'est longtemps pratiqué. Un enfant peut très bien savoir compter jusqu'à dix, c'est-à-dire réciter les noms des dix premiers nombres et ne pas connaître leur valeur.

Le seul moyen de rendre cette étude profitable, c'est l'intuition. On se servira donc du boulier ou de traits, de points, de zéros, tracés sur le tableau noir. A défaut de boulier, on pourra prendre d'autres objets, tels que des haricots, des bouts de crayons, etc. On prendra successivement une, deux, trois boules, et l'on dira, en les montrant, voilà 1, 2, 3 boules ; on ajoutera, on retranchera, tantôt une, tantôt plusieurs boules, et l'on demandera le résultat à l'élève ; on comparera les nombres entre eux, on fera chercher de combien l'un est plus grand que l'autre, combien de fois l'un contient l'autre. On fera remarquer à l'élève que tels nombres sont susceptibles de se partager en deux, en trois parties égales, tandis que d'autres ne jouissent pas de cette propriété. On répétera ces exercices en les variant et en changeant les objets qui servent à l'intuition ; on fera représenter les différents nombres au moyen de points disposés de toutes les manières possibles ; cet exercice aura l'avantage d'amuser l'enfant, tout en l'initiant aux combinaisons et aux propriétés des nombres.

Lorsque l'enfant aura une connaissance suffisante des dix premiers nombres, on lui apprendra à les représenter au moyen des chiffres, puis, après lui avoir expliqué la signification et l'emploi des signes, on pourra aborder le calcul. Mais à propos des signes, qu'il nous soit permis de faire observer ici que les expressions multiplié par et divisé par, sont au-dessus de l'intelligence des enfants et de nature à entraver les progrès des commençants. Ceci expliquera à certains instituteurs les difficultés qu'ils rencontrent dans leurs premières leçons.

Pour se mettre à la portée des jeunes élèves, pour parler leur langue, on lira les signes comme suit :

$$4 + 2 = 6 \text{ dites 4 et 2 font 6 ou 4 plus 2 égalent 6}$$

$$6 - 4 = 2 \quad » \text{ de 6 ôté 4, reste 2 ou 6 moins 4 égalent 2}$$

$$2 \times 3 = 6 \quad » \text{ 2 fois 3 font 6}$$

$$8 : 2 = 4 \quad » \text{ 2 en 8, 4 fois, ou en 8, combien de fois 2, 4 fois.}$$

On fera d'abord les quatre opérations au moyen du boulier, puis des exercices de calcul oral et ensuite de calcul écrit. Dans ce dernier travail, l'élève pourra se servir de traits qu'il tracera sur son ardoise.

Simultanément avec les quatre opérations, on fera des combinaisons de tous genres, car ce n'est que par des exercices nombreux et variés que l'élève acquiert la facilité du calcul. Voici quelques exemples de ces combinaisons :

$$4 + 3 - 2 = ?$$

$$6 - 5 + 8 = ?$$

$$5 = 2 + ?$$

$$4 = 7 - ?$$

$$10 = 5 + 2 + ?$$

$$6 = 3 \times ?$$

$$6 = 2 \times ?$$

$$8 = 2 \times 3 + ?$$

$$4 = 3 \times 3 - ?$$

$$3 = 9 : ?$$

$$2 = 8 : ?$$

Ces exercices produisent une certaine variété dans le travail, et, en obligeant l'élève à réfléchir, développent son intelligence.

Si, à ces exercices, on ajoute quelques petits problèmes pratiques, l'élève comprendra l'utilité des leçons qu'on lui donne et y trouvera d'autant plus de plaisir qu'il pourra immédiatement utiliser ses faibles connaissances.

2^e année (8 à 9 ans).

1^o Etudes des nombres de 10 à 100 au moyen de l'intuition,

2^o Les quatre opérations avec les nombres de deux chiffres, de vive voix et par écrit; combinaisons des quatre opérations,

3^o Problèmes pratiques de vive voix et par écrit.

Les matières sont ici les mêmes que celles de la première année, avec cette seule différence que le champ est déjà un peu plus vaste, puisque l'on se meut dans une série de 100 nombres au lieu de 10. Les opérations deviennent par le fait plus longues et les combinaisons plus nombreuses.

On se sert encore ici pour le calcul écrit des mêmes procédés que pour le calcul oral. Ces procédés facilitent les opérations et permettent de résoudre de vive voix des problèmes dont on ne viendrait pas à bout en suivant le procédé en usage pour le calcul écrit.

Comme exemple, résolvons les quatre problèmes suivants :

$$35 + 26 = ? \text{ Solution. } 35 + 20 = 55$$

$$55 + 6 = 61$$

$$86 - 48 = ? \text{ Solution. } 86 - 40 = 46$$

$$46 - 8 = 38$$

$$4 \times 23 = ? \text{ Solution. } 4 \times 20 = 80$$

$$4 \times 3 = 12$$

$$80 + 12 = 92$$

$$56 : 4 = ? \text{ Solution. } 40 : 4 = 10$$

$$16 : 4 = 4$$

$$10 + 4 = 14$$

Les problèmes pratiques prennent un peu plus d'extension et présentent plus de variété. On familiarisera déjà l'élève avec quelques mesures, telles que le pied, l'aune, la toise, la perche, le quarteron, la livre, l'once, etc. On lui en fera connaître la valeur et on les fera entrer dans les problèmes pratiques.

(A suivre.)

P. DUCOTTERD.

CORRESPONDANCE.

Lausanne, 15 octobre 1865.

La question des Manuels uniformes est à l'ordre du jour dans notre Suisse romande. Permettez-moi de vous communiquer quelques réflexions sur ce sujet d'actualité.

Un Manuel d'école! Voilà un mot nouveau dans la pratique de la science pédagogique! Il donne, semble-t-il, l'idée, comme l'indique, du reste, son étymologie, d'un ouvrage, petit format, où sont concentrés, dans un certain ordre, les éléments de telle ou telle branche d'enseignement.

Ces deux caractères ont quelque importance, car on sait combien paraît lourd à l'enfant son matériel d'école et avec quel soin, quelles précautions on doit lui communiquer les connaissances usuelles pour ne pas froisser sa jeune intelligence et altérer ce corps tendre et impressionnable.

Quelle sera la pensée de l'instituteur, en voyant tous ses élèves, la physionomie souriante, contempler leur charmant volume avec un certain cachet d'assurance naïve?

Plus de veilles pénibles, se dira-t-il, pour rédiger mes petits cours, plus de temps perdu en dictées laborieuses et infécondes; plus de cahiers lardés de fautes et de taches, plus de parents qui se fâchent à propos des plumes et de l'encre.

Mais si l'introduction des Manuels dans les écoles offre des avantages réels,

opérée d'une manière trop absolue, elle présenterait, selon moi, quelques dangers.

Il y a dans tout homme, à quelque âge qu'il soit, un sentiment délicat, d'une très-grande importance: C'est la liberté.

J.-J. Rousseau l'appelle dans *Emile* le premier des biens, et il dit à cet égard, en parlant des enfants: « *Il faut qu'il sente sa faiblesse, mais non qu'il en souffre. Il faut qu'il dépende et non qu'il obéisse.* »

Toutes les personnes qui se sont occupées de l'éducation ont reconnu la vérité de ce principe. Dirigez l'éducation de l'enfant, mais n'enveloppez pas son activité sous le poids de votre autorité, quelque bien intentionnée qu'elle soit.

Ecoutez Niemeyer, traduction J.-J. Lochmann: « *Plus les enfants croient être libres, moins leur liberté de parler est gênée par des défenses et des préceptes, plus aussi se développe en eux un caractère moral.* »

M. Gauthey: « *Mettre en jeu les facultés de l'enfant de sorte qu'elles se développent par leur propre énergie.* »

Dans le sujet qui m'occupe, je voudrais donc qu'on tînt compte des forces et des aspirations, non seulement des enfants, mais aussi des parents et surtout des instituteurs.

Voici à cet égard quelques observations:

1° Le Manuel ne devrait, en aucun cas, être considéré comme un *instrument* d'école ou *une sorte de canevas* des leçons du maître; car son emploi produirait inévitablement les résultats suivants:

- a) L'abandon de l'esprit de recherche et de l'intérêt pour l'enseignement chez l'instituteur:
- b) La prédominance de la mémoire sur l'intelligence chez l'enfant.
- c) La monotonie et la sécheresse dans les leçons.

Ainsi, sous un certain nom de progrès, la routine prendrait pied dans l'école.

2° L'enfant ne devrait jamais y voir le *nec plus ultra* des connaissances à acquérir dans l'école, mais conserver toujours la pensée qu'il peut trouver ailleurs, ou même dans sa propre observation, des éléments nouveaux pour le rappel de sa leçon;

3° On devrait lui laisser entrevoir la possibilité d'un changement dès qu'il apparaîtra quelqu'autre ouvrage *beaucoup meilleur* et plus pratique à l'horizon scolaire et bibliographique. On peut tirer, sous ce rapport, quelques instructions du catéchisme d'Osterwald;

4° Je ne pense pas qu'un même Manuel puisse convenir à un très grand nombre d'écoles de localités différentes, surtout parce qu'il doit répondre, autant que possible, au genre de vie et aux conditions sociales de chaque contrée.

Examinons la petite géographie industrielle et commerciale de M. Paul Chaix, en usage, si je ne me trompe, dans les écoles du canton de Genève.

C'est un ouvrage, plein d'intérêt et d'un style excellent, qui serait fort utile dans nos villes commerçantes et industrielles.

D'autre part, elle serait peut-être peu goûtée à la campagne où l'on préférerait la géographie physique et politique de M. Vulliet ou tel autre ouvrage du même genre.

Un cours d'instruction civique général, pour les écoles de la Suisse française, ne saurait convenir, car chaque canton tient sans doute à ce que l'enseignement sur la matière soit conforme en tous points à ses institutions;

5° Cette introduction produirait un affaiblissement général d'émulation, car chaque élève pourrait se dire que d'autres de tel endroit (ou canton) ayant le même livre, ne pourraient guère le surpasser de beaucoup;

6° Enfin un affaiblissement général de connaissances, car de mêmes livres répandus partout, il devra nécessairement en résulter, ou à *peu près*, une même production d'idées, de principes et d'activité.

On s'exposera donc à ne voir sortir de nos écoles que des hommes vulgaires ou d'une intelligence fort médiocre..

A ces divers égards, je pense que ce qui convient en général, pour nos écoles, ce sont des ouvrages *simplement adoptés* obligatoirement, peut-être, dans une certaine limite.

Quant à l'uniformité qu'on désire, elle peut facilement s'obtenir au moyen d'un programme général d'étude renouvelé chaque année. Alors on évitera le risque d'ébranler, peut-être, ces grands piliers de l'éducation: La liberté, l'activité particulière et l'activité générale.

Genève, 15 octobre.

Dans le compte-rendu d'un ouvrage de M. Egger, inspecteur d'école bernois, on exprime le désir de voir paraître une traduction française de sa *Méthode de Calcul pratique*, rédigée d'après la méthode rationnelle et progressive de Pestalozzi.

L'auteur de ce compte-rendu, pédagogue distingué cependant, ignore l'existence, à ce qu'il paraît, de l'excellent ouvrage publié sur ce sujet par M. Ducotterd, professeur à Fribourg ⁽¹⁾. Cet ouvrage, traduit de Zæhringer, répond entièrement au but que se propose l'ouvrage d'Egger, et j'avoue que je ne saurais voir pour ma part aucun avantage à une nouvelle traduction d'un ouvrage conçu dans le même système et d'après les mêmes principes. A ce sujet, qu'on me permette de donner ici la liste des divers ouvrages de M. Zæhringer, professeur à Lucerne, dont M. Ducotterd a eu la bonne idée de donner une édition française. Plus d'un instituteur de la Suisse française saura peut-être gré à l'*Educateur* de cette communication :

⁽¹⁾ Il résulte, en effet, d'une communication postérieure de M. Paroz, que notre excellent collaborateur ignorait l'existence de l'ouvrage théorique de M. Ducotterd.

- I. *Guide du Maître*, volume de 300 pages, chez Marchand, à Fribourg. 1862.
- II. *Recueil de Problèmes pour le Calcul mental*, volume de 180 pages, chez le même imprimeur. 1861.
- III. *Sept petits Cahiers de Problèmes pour le Calcul écrit*, chez H. Ræmy. 1859.
- IV. *Solution des cinq derniers Cahiers*, chez Ræmy. 1860.



CHRONIQUE SCOLAIRE.

BERNE. — M. Kopp, directeur de la maison de force, à Berne, fournit dans une brochure les renseignements statistiques suivants :

Parmi les forçats, il y en a à peine 10 sur 100 qui sachent écrire une lettre passable, 50 sur 100 ne savent pas écrire du tout ou écrivent d'une façon illisible. La plus grande masse des détenus se compose d'individus illettrés. Le plus petit nombre seulement a reçu une certaine instruction. Les criminels les plus adroits sont des individus très intelligents. Cette intelligence, ils la tiennent du Créateur, et personne sans doute ne songera à lui faire un reproche de la leur avoir donnée. Il ne serait pas plus juste d'imputer à crime à l'Ecole d'avoir contribué au développement de cette intelligence dont Dieu les a doués.

Un professeur d'Oxford, M. Matthews, chargé de visiter les écoles secondaires, réales et de district, est en ce moment dans le canton de Berne.

ARGOVIE. — Dans les nouveaux formulaires de diplômes délivrés par la Direction de l'Instruction publique de ce canton, l'ancienne échelle de notes de mérite : avec distinction — très bien — satisfaisant — sont remplacés par un trait noir, ce qui ne charme guère les instituteurs dont le talent respectif est ainsi complètement passé sous silence.

VAUD. — Le département de l'Instruction publique vient d'attirer l'attention des commissions d'écoles sur le fait que le bureau topographique fédéral livre des reproductions lithographiques de la carte militaire fédérale, et que, sur la demande qui lui en a été faite par l'Administration vaudoise, il met à la disposition de nos établissements d'instruction publique, pour le prix de 2 fr., les quatre feuilles lithographiées qui, ensemble, constituent la carte du canton de Vaud.

Chaque canton ne devrait-il pas en faire de même ?

WURTEMBERG. — La pension accordée aux instituteurs dans ce pays et dont parlait notre dernier numéro équivaut au 40 p. cent de son traitement après 10 ans de service. Lorsque l'instituteur a atteint l'âge de 40 ans, la pension augmente chaque année du 1 $\frac{3}{4}$ p. cent. Ainsi, un instituteur qui a atteint sa 70^e année et qui recevait un traitement de 600 florins, jouit donc d'une pension de retraite de 555 florins.

BELGIQUE. — L'*Education Moderne* de Bruxelles donne des détails curieux sur l'assemblée générale d'une société intitulée: la *Ligue de l'Enseignement*, qui a eu lieu dans cette ville le 15 septembre. Le Président, M. Jules Tarlier, a, dans son discours d'ouverture, repoussé toute analogie avec la fameuse Ligue des Guises. « Notre Ligue, dit l'orateur, a pris pour devise ces mots: « Liberté de conscience. »

La Ligue pour l'Enseignement paraît poursuivre exactement le but que se propose une partie du Congrès social de Berne: la séparation complète à l'école du Culte et de la Morale. Du moins elle voudrait transporter l'enseignement du dogme de l'Ecole à l'Eglise comme cela se pratique en Hollande depuis 1806.

Un passage du discours de M. Tarlier nous apprend que la loi permet en Belgique de limiter à 200 fr. par an, 60 centimes par jour, le traitement de l'instituteur.

FRANCE. — Le département du Nord, avec une population de 1,212,000 habitants, possède :

484 écoles de garçons avec 69,245 élèves

219 écoles mixtes » 16,422 »

436 écoles de filles » 57,839 »

1,139 écoles publiques avec 143,506 élèves.

Outre les 1,139 écoles publiques, ce département possède 339 écoles libres, savoir: 90 écoles de garçons, 66 laïques et 24 congréganistes; et 249 écoles de filles, dont 122 laïques et 127 congréganistes.....

Pourquoi faut-il qu'avec tant de moyens d'enseignement, il reste dans le Nord un si grand nombre d'enfants privés totalement d'instruction? D'après les renseignements les plus dignes de foi, à la suite de recherches et d'enquêtes recommandées d'une manière toute spéciale aux soins de MM. les inspecteurs primaires, il n'existerait pas moins de 15,531 enfants de 7 à 13 ans jusqu'ici entièrement privés d'instruction. Le nombre de ceux qui ont, pendant l'année 1864, atteint l'âge de 15 ans sans avoir jamais fréquenté aucune école ni reçu d'instruction à domicile, serait de 4,239, dont 2,137 garçons et 2,102 filles. Ces nombres ont subi une diminution notable sur l'année dernière. Le nombre total des enfants de 13 ans est d'environ 30,000; le nombre des enfants illettrés serait à peu près dans la proportion de 17 p. cent.

(Manuel général.)

Des décisions importantes ont signalé la session des conseils généraux. Dans le département du Nord, le conseil général a voté une allocation de 17,000 fr. pour l'établissement et l'entretien des écoles de jeunes filles, et il a ouvert un crédit de 1,500 fr. pour la fondation d'une Société de Secours mutuels entre les instituteurs et les institutrices. Enfin, il a émis le vœu que l'entrée des manufactures fût interdite aux enfants âgés de moins de 12 ans, quel que fût le degré de leur instruction.

(Manuel général.)

Plus d'une fois nous avons signalé à nos lecteurs l'heureuse influence des bibliothèques populaires qui ont pris un grand développement dans beaucoup de départements, particulièrement en Alsace. Le mouvement paraît s'étendre de plus en plus, et chaque jour voit s'accroître le nombre de ces utiles établissements. Ainsi, récemment encore, les journaux de Lyon nous ont annoncé la fondation d'une *Société des bibliothèques populaires du Rhône*. Le *Journal de l'Aisne* publie un appel fait par quelques personnes d'initiative, qui ont déjà fondé une bibliothèque dans la commune de Lemé, et qui veulent constituer une *Société des bibliothèques populaires pour le département de l'Aisne*. Partout, dit la *Revue de l'instruction publique*, « le goût de la lecture se développe, et il importe de seconder cette tendance et de la diriger, en mettant à la portée de ces nouveaux lecteurs de bons livres, qui soient en même temps des ouvrages attrayants et utiles. »

Avons-nous besoin de dire que c'est là une glorieuse tâche qui revient, comme de droit, aux instituteurs ?
(Manuel général.)

POÉSIE.

Vers adressés par des élèves à leur maître pour le jour de sa fête.

O Dieu, dont l'oreille s'incline
Vers tout ce qui prie ici-bas,
Qui verse l'ombre à la chaumine
Et revêt d'une perle fine
Chaque brin d'herbe sous nos pas.

Nous adressons pour votre fête
Ces vers, faibles échos du cœur :
Si notre voix est imparfaite,
Les sentiments qu'elle interprète
Iront pourtant jusqu'au Seigneur.

Nous lui disons : « A notre maître
» Chaque jour donne un gai réveil,
» Que l'oiseau chante à sa fenêtre,
» Qu'un rayon suave y pénètre,
» Qu'un ange garde son sommeil.

» Donnez une joyeuse flamme
» A son foyer paisible et doux,
» Conservez au fond de son âme
» La croyance, divin dictame,
» La charité qui mène à vous.

» Car c'est lui dont la main nous guide
» Dans l'étroit sentier du devoir
» Et qui, pour notre lèvre avide,
» Fait jaillir de la roche aride
» La source pure du savoir.

» Sa parole aimable tempère
» Une prudente fermeté,
» Son reproche est celui d'un père
» Et son regard le plus sévère
» Par un sourire est arrêté. »

PH. JÆGER.

On peut s'abonner au *PROGRÈS*, *journal des instituteurs belges* paraissant toutes les semaines, 16 pages in-4°, en envoyant fr. 6. 50 en timbres-poste à M. Blanc, Ars., à Fribourg.

Le Rédacteur en chef, ALEX. DAGUET.

CH. MARCHAND, IMPRIMEUR-ÉDITEUR.